- N°28 –

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_28-DE



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents : 25

Procurations: 5

Nombre de conseillers

absents:  $\bf 3$ 

**OBJET:** 

Mise à jour du tableau des emplois

#### **SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le 25 juin 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

#### Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

### Avaient donné procuration:

Didier STURMA à Isabelle FUREGON, Monique MORENO à Martine MUNOZ, Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT, Serap ALP à Eric BOUCOURT, Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

### Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK, Farida LAID,

#### Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_28-DE

- N°28 -

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter;
- Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir;
- Considérant que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services;
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

Les modifications du tableau des emplois portent sur :

## La création des postes suivants à effet du 1er juillet 2024 :

- Un poste d'Attaché titulaire à temps complet,
- Un poste de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet,
- Un poste d'Assistant de conservation de seconde classe à temps complet,
- Un poste du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à temps complet,
- Un poste d'Agent de maîtrise à temps complet,
- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 12/20èmes
- Un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- Un poste de Rédacteur non titulaire à temps complet
- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2è classe non titulaire à temps non complet de 12/20èmes

Soit 9 créations au total.

# La suppression des postes suivants à effet du 1er juillet 2024 :

- 1 poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet,
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 10.5/16èmes,
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8/20èmes),
- 2 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (10/20èmes),
- 2 postes de Brigadier-Chef Principal à temps complet,
- 1 poste d'Ingénieur à temps complet,
- 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 3 postes d'Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

La suppression du poste suivant à effet du  $1^{er}$  août 2024 :

1 poste d'Attaché Hors classe à temps complet,
 Soit 14 suppressions au total.



Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_28-DE

- N°28 -

Ces suppressions ont été soumises pour avis aux Comités Sociaux Territoriaux du 31 mai et du 7 juin 2024 et ont recueilli un avis défavorable.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 27 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU):

- Approuve les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Thierry BARTHELEMY

Le Maire

Stéphane RODIER